

Engagements à travers le monde : resistances, conciliations, diffamations [sous la dir. de André Lasserre]

Autor(en): **Vuilleumier, Marc**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **9 (2002)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

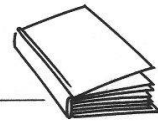
boration verantwortlichen Spitzenpolitiker und Verwaltungschefs hatten offensichtlich klare programmatische Vorstellungen darüber, wie die Eidgenossenschaft unter möglichst weit gehender Wahrung ihrer politischen und kulturellen Autonomie wirtschaftlich in die «europäische Neuordnung» integriert werden sollte. Die deutschen Nachkriegspläne von 1940–1942 kamen ihnen dabei durchaus entgegen, denn sie konvergierten mit der Doppelstrategie der schweizerischen Wirtschaftspolitik, die den aussenwirtschaftlichen Bilateralismus der Clearingverträge in das Korsett einer «harten» und auf festen Wechselkursen basierten Währungspolitik einspannte. Wie Hug uns mitteilt, konnte er über diese grundsätzlichen Fragen keine Dokumente finden: Wie bei den Unternehmens- und Verbandsarchiven sind auch die einschlägigen behördlichen Aktenüberlieferungen vernichtet (vgl. seinen aufschlussreichen Bericht über die Archivlage S. 83 ff.). Derart systematische Aktenvernichtungen in einem vom Krieg verschont gebliebenen Land halte ich für ausserordentlich symptomatisch. Statt jedoch aus dieser Koinzidenz seine Schlüsse zu ziehen, weicht Hug einen Schritt zurück und deutet das Fehlen entsprechender archivalischer Belege unreflektiert als Hinweis auf einen konzeptionslosen Pragmatismus der schweizerischen Entscheidungsträger in den Jahren der geografischen Einkreisung der Schweiz durch die faschistische Achse. Dies erscheint mir wenig überzeugend. Die Aufklärung der personellen, institutionellen und politischen Aspekte der schweizerischen ökonomischen Kollaboration seit dem Sommer 1940 bleibt auch nach der Veröffentlichung dieser hervorragenden Untersuchung ein Forschungsdesiderat.

Karl Heinz Roth (Bremen)

**ARCHIVES
DE JULES HUMBERT-DROZ IV
ENGAGEMENTS
A TRAVERS LE MONDE
RESISTANCES, CONCILIATIONS,
DIFFAMATIONS
(SOUS LA DIRECTION D'ANDRE
LASSERRE, EDITE PAR BERNHARD
B. BAYERLEIN. AVEC LA COLLABORATION
DE PIERRE BROUÉ
ET REIN VAN DER LEUW.
AVEC UNE INTRODUCTION
DE BERNHARD B. BAYERLEIN)**
CHRONOS, ZÜRICH 2001, 719 P., FS 148.–

Avec ce tome 4, paru cinq ans après le tome 5, s'achève la publication des Archives Jules Humbert-Droz. Depuis le premier volume, en 1970, les conditions de l'histoire du communisme se sont radicalement modifiées: multiplication des travaux, ouverture d'archives de dirigeants et de militants, de partis et surtout des fonds de l'Internationale communiste elle-même. Il y a une trentaine d'années, les papiers Humbert-Droz, malgré leur caractère personnel et nécessairement partiel, représentaient quasiment le seul ensemble relatif à l'Internationale communiste accessible aux historiens. Il n'en va plus de même aujourd'hui, mais les éditeurs ont sagement renoncé à compléter les pièces conservées à la Bibliothèque de la Ville, à La Chaux-de-Fonds, par toutes celles relatives à Humbert-Droz qu'ils auraient pu glaner à Moscou.

Les documents des trois premiers tomes, publiés sous les auspices de l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam, l'étaient dans un ordre strictement chronologique; le cinquième rassemblait ce qui concernait le Parti communiste suisse de 1931 à 1943 (cf. *traverse* 3 [1998], 175–177); le quatrième aurait donc dû englober les autres activités d'Humbert-Droz, hors de Suisse, entre septembre 1932, où s'arrêtaient



le tome 3, et 1943, adhésion d'Humbert-Droz au Parti socialiste suisse. Or, les 92 premiers documents, soit près de la moitié de l'ensemble, sont antérieurs à octobre 1932. C'est d'autant plus regrettable que les pièces sont numérotées d'une façon continue, de 1 au début du premier volume à 789 à la fin du cinquantième. Comment l'utilisateur pourra-t-il deviner que, par exemple, la lettre de Bart de Ligt du 30 octobre 1919 ne se trouve pas à sa place chronologique, au tome 1, mais au début du 4, sous le numéro 477? Comment soupçonnera-t-il la présence de documents importants complétant ceux du tome 3 au début du tome 4? Les éditeurs de correspondances, quand ils retrouvent en cours de publication des lettres qui leur étaient demeurées inconnues et qu'ils ne peuvent plus intégrer à leur place chronologique, les font figurer dans un supplément final. Pourquoi ne pas avoir fait de même?

La solution retenue par les responsables de l'édition «suisse» pour les deux derniers volumes des Archives nous semble donc des plus mauvaises. Ils auraient dû continuer l'ordre strictement chronologique, en éliminant de nombreux documents relatifs au PCS d'un intérêt par trop local et surtout en renonçant à republier ce qu'on pouvait facilement trouver ailleurs car, bien que cela ne soit pas toujours clairement indiqué, ce ne sont pas moins de quelque 80 documents sur les 197 de ce tome 4 qui ont déjà paru. Et même, en quelques cas, dans le tome 5 des Archives! C'est le cas du document 659 qui, sans que rien ne l'indique, reprend avec quelques menues variantes le 774, publié cinq ans auparavant; et cela sans tenir compte de l'importante annotation du tome 5.

Pourquoi les éditeurs ont-ils reproduit, dans les «documents annexés», la lettre de Gramsci au PC de l'URSS, de 1926, maintes fois publiée? Et cela avec

des appels de notes auxquels ne correspond aucune note... En revanche, où est passée la lettre d'André Marty annoncée page 19?

Prenons encore l'exemple des fragments plus ou moins tendus des lettres personnelles d'Humbert-Droz à son épouse Jenny (123 des 197 documents). L'éditeur, selon ses dires, (115) n'a même pas disposé des originaux mais d'un dactylogramme d'extraits, remis par la destinataire (décédée en janvier 2000 à l'âge de 107 ans). Humbert-Droz lui-même avait déjà abondamment utilisé et cité cette correspondance dans les volumes de ses Mémoires, facilement accessibles. Des 123 extraits publiés au tome 4 des Archives, 51 seulement sont entièrement inédits et 10 ne le sont que très partiellement à cause de quelques lignes qu'Humbert-Droz avait laissé tomber ou résumées dans ses Mémoires. De surcroît, la transcription n'est pas exempte de menues erreurs. Quand Humbert-Droz vogue vers Léninegrad, durant l'été 1938, il mentionne à deux reprises la présence à bord de Codovilla et de sa compagne, ce qui, les deux fois, devient, dans les Archives: Codovilla et sa compagne. (370 et 372) Si le lecteur, intrigué par la fin abrupte de la lettre 632, au milieu d'une phrase, se reporte aux Mémoires (III, 283), où elle avait déjà paru, il constatera que le copiste des Archives a oublié de tourner la page, laissant ainsi tomber les neuf lignes finales du verso! Si l'on procède à une comparaison des lettres et extraits édités par Humbert-Droz et repris par Bayerlein, on verra que celui-ci a procédé à diverses suppressions, sans s'expliquer sur ses choix. Les unes sont probablement dues au caractère par trop anecdotique du texte, mais il en est d'autres qui renfermaient des appréciations politiques ou des considérations très révélatrices de la personnalité de leur auteur. Quant aux 51 inédits

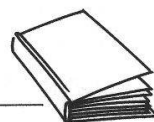
dits, on ne saurait dire qu'ils nous apportent beaucoup de nouveau, soit à cause de leur caractère répétitif, soit parce qu'ils avaient été paraphrasés ou résumés par Humbert-Droz dans ses Mémoires.

Motiver toutes ces republications inutiles, et parfois fautives, du fait que «les documents de cette période ne sont pas conservés de façon aussi complète que la correspondance du début des années '20», (17) apparaît comme une piètre justification.

En revanche, on ne peut qu'approuver la reprise de la brochure «De la fausse théorie au crime», de 1937, où Humbert-Droz avait réuni ses articles justifiant le procès contre Radek, Sokolnikov, Piatakov et autres, car celle-ci n'existe plus qu'en quelques bibliothèques. Mais pourquoi l'avoir tronçonnée en huit fragments, alors que ses 31 pages sont presque entièrement republiées?

Dans une publication de ce genre, on attend de l'introduction qu'elle serve de guide au lecteur, qu'elle lui facilite la lecture des documents en lui fournissant tous les renseignements nécessaires sur leurs origines, la façon dont ils ont été constitués, le choix qui en a été fait, leur contexte général... En outre, on aimerait savoir pourquoi, alors que «le manuscrit de ce tome a été terminé en 1991» (note page 60), il n'a été publié que dix ans plus tard et pourquoi on prétend n'avoir pu, durant cette décennie, tenir compte de ce qui avait paru entre temps. En fait, on mentionne à plus d'une reprise des travaux postérieurs à 1991, ce qui accroît encore le flou. Dans son introduction, Bayerlein se borne, après avoir brièvement évoqué la vie politique d'Humbert-Droz, à en retenir deux points: la crise provoquée par les «conciliateurs» dans le mouvement communiste officiel et le rôle d'Humbert-Droz dans le cas Lazlo pour «en faire un exposé plus large sous la forme d'un essai». (17) Outre le fait que

l'introduction à un recueil de documents n'est pas l'endroit le plus indiqué pour des «essais», on remarquera que, dans les deux cas, le rapport avec les documents Humbert-Droz est si mince que Bayerlein a dû compléter ceux-ci par des pièces empruntées à d'autres fonds. En effet, sans vouloir suivre l'auteur dans le maquis de ses développements, par ailleurs intéressants, relatifs aux «conciliateurs», à la très grave crise du PCA et de l'IC, sous-estimée jusqu'ici, il faut bien avouer que nous n'avons aucune preuve nous permettant de mettre en doute l'affirmation d'Humbert-Droz selon laquelle il aurait renoncé à toute activité fractionnelle avec les «Versöhner» au début de 1934. Quant au «cas Lazlo», il ne paraît pas avoir longuement occupé Humbert-Droz, qui s'est borné à écrire une préface de deux ou trois pages à une compilation, parue sous un pseudonyme, mais due à Th. Pinkus, qualifié de «symbole de la Gauche intellectuelle»! (44) Certes, il ne s'agissait pas seulement de déprécier la personne de Lazlo, ce transfuge de l'IC, mais, à travers lui, de dévaloriser les «Retouches à mon Retour de l'URSS» d'André Gide, où celui-ci, en quelques-unes de ses pages, avait recouru au témoignage du Hongrois. Le commentaire de Bayerlein devient réquisitoire, par le ton plus que par le sérieux de l'argumentation, car trop souvent les notes de référence ne corroborent nullement les affirmations de notre procureur sous la plume duquel fleurissent approximations et inexactitudes. Bien que le cas Gide ait eu un retentissement international, c'est bien sûr en France qu'il suscita le plus de réactions et de polémiques, impression qui ne se dégage nullement à la lecture de ces pages de l'introduction, centrées sur l'espace germanophone. On y trouvera même une longue citation d'une lettre de Victor Serge à Gide en traduction allemande! Il est regrettable que Bayerlein



n'ait pas mieux tenu compte de l'étude de R. Maurer sur Gide et l'URSS, qui figure pourtant dans sa bibliographie, ainsi que de l'excellente édition du voyage à Moscou de Romain Rolland, dont il prétend (494) qu'il n'est toujours pas publié, alors qu'il a paru en 1992. Notre commentateur semble d'ailleurs poursuivre l'auteur de Jean-Christophe d'une hargne particulière, quitte à multiplier à son égard inexactitudes et fausses appréciations. C'est ainsi que, page 55, il le fait assister au «1er Congrès international des écrivains pour la défense de la culture [...] à Madrid» (*recte*: 2e Congrès, qui siégea successivement à Valencia, Madrid, Paris, en juillet 1937); que, page 51, il écrit: «La campagne contre Gide fut ouverte le 3 décembre 1936 par la «Pravda» à Moscou. Romain Rolland, Louis Aragon et Paul Nizan [...] prirent le relais. Ils lancèrent contre Gide – via Lazlo – leurs accusations sous la forme des habituels amalgames provenant de l'«école de falsification stalinienne.» En ce qui concerne Rolland, c'est totalement faux; si, dans sa correspondance privée, il a critiqué la publication de Gide, si, en réponse à une lettre des travailleurs étrangers de Magnitogorsk, il a émis quelques critiques à l'égard du «Retour» et que cette lettre a aussitôt été publiée en URSS, l'Humanité, pour l'utiliser, devra la retraduire du russe. Comme l'écrit B. Duchatelet, dans ses commentaires du «Voyage à Moscou», Rolland «se refuse à polémiquer contre Gide. [...] Et le PCF devra demander à d'autres qu'à R. Rolland le soin d'attaquer Gide pour ses Retouches.» (91)

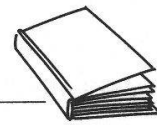
Autre élément essentiel d'une publication de documents, leur annotation. Au premier abord, celle-ci est impressionnante: 197 pages de notes, en petits caractères, pour 315 de documents, soit une proportion cinq fois plus élevée que dans le tome 3. Pourtant, on déchant vite

devant cette inflation; trop souvent, dès l'apparition d'un nom propre, on s'est contenté de déverser en vrac le contenu de fichiers informatiques, sans se soucier de donner au lecteur les indications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du document. Parfois cela peut rendre service: page 46, si Bayerlein fait d'Erich Mühsam un anarchiste «autrichien», la note restituée à celui-ci sa nationalité allemande; au lecteur averti de choisir. La profusion de ces notices fournit une foule de renseignements, en grande partie superflus pour la compréhension du document, alors que manquent les explications qu'on serait en droit d'attendre. Exemples: page 353, dans sa préface à la brochure de Pinkus, Humbert-Droz oppose la liberté de parole dont jouit en Suisse le «fasciste» Lazlo aux interdictions qui frappent les conférences de citoyens suisses comme Hofmaier et Nicole; une note renvoie aux biographies de ceux-ci, sans aucune explication sur les interdictions, pas plus que sur le refus des autorités vaudoises d'accueillir des enfants espagnols fuyant les bombardements, dont il est question plus haut. Page 265: aucune note n'explique l'arrestation de Depierraz, que Humbert-Droz apprend à la lecture du *Travail*, à Moscou. A la fin de 1933, il écrit de là-bas: «Il est entendu que je terminerai aussi le Plekanoff.» (232) La note nous déroule la biographie du célèbre marxiste russe, sans la moindre allusion à ce projet de publication. Quand, toujours de Moscou, Humbert-Droz écrit, le 2 février 1937: «Nos amis du front antifasciste se sont laissés provoquer par Musy», (302) on a droit, en note, à la biographie, succincte il est vrai, de l'ancien conseiller fédéral, sans la moindre référence aux événements de la Chaux-de-Fonds, qui servirent de prétexte à l'interdiction du PC dans le canton et que Humbert-Droz a racontés dans ses Mémoires.

Autre défaut de ce surabondant appareil critique: trop souvent, il n'apporte pas les précisions nécessaires quant à l'origine et à l'élaboration des documents, ce qui s'avérerait indispensable à leur appréciation. Lorsque Humbert-Droz publia les lettres qu'il avait adressées de sa prison à son épouse, il prit soin de préciser quand elles l'avaient été par le canal officiel et quand elles avaient été transmises par l'intermédiaire de l'avocat. Distinction importante, car on n'écrit pas de la même manière quand on sait que sa correspondance va être lue par l'autorité. Mais l'annotation ne tient aucun compte de ces précisions. Le document 550 est un projet de résolution du comité central du PCA de février 1932 qui se présente, dans les papiers Humbert-Droz, sous forme d'une copie dactylographiée. «Le document contient en plus un certain nombre de remarques manuscrites», nous dit-on. (174) Pourquoi ne pas les avoir reproduites, sont-elles de la main d'Humbert-Droz et sinon peut-on identifier leur auteur? – Aucune réponse à ces questions légitimes. Aucune comparaison entre ce projet, les autres versions dont on dispose et celle qui sera finalement diffusée, à l'intérieur du parti seulement. Même absence de questionnement avec le règlement concernant le travail parmi les émigrés allemands et leur encadrement organisationnel dans les partis frères, de juin 1933. (570) Comment ce texte dactylographié a-t-il abouti aux Archives fédérales suisses, d'où il est repris? Est-ce une communication d'une police étrangère, le résultat d'une perquisition, d'une saisie et, dans ce cas chez qui? S'agit-il d'un original ou d'une copie exécutée par la police? Bayerlein ne paraît pas se poser ce genre de questions, élémentaires pour tout historien, se bornant à écrire que «l'origine de ce document n'est pas bien claire». On aimerait en outre savoir dans

ellement appliquées dans les pays où vivait l'émigration communiste allemande.

Cette absence de réflexion historiographique atteint peut-être son sommet avec le document 657: une déclaration de Marcel Cachin à la Gestapo, le 21 octobre 1941, condamnant les attentats contre les soldats allemands. La manière dont cette photocopie de l'autographe a pu parvenir dans les papiers Humbert-Droz n'est pas un problème pour Bayerlein, qui en publie le texte, à sa place chronologique, comme s'il s'agissait d'un document reçu par Humbert-Droz dans l'exercice de ses activités communistes. Il prétend même (19) qu'y apparaît «la dimension de la politique communiste après le pacte germano-soviétique», ce que le lecteur cherchera en vain. Bien qu'il se réfère à la publication par Denis Peschanski de la déclaration complète de Cachin, Bayerlein n'en tient aucun compte, préférant se lancer dans un commentaire peu clair et imprécis. Pourtant l'étude de l'historien français apporte toutes les indications nécessaires: il a publié la minute de la déclaration complète (16 pages), gardée par Cachin et conservée aujourd'hui à l'Institut de recherches marxistes. Le texte original, dans les archives de la Gestapo tombées en mains françaises, a servi dans la lutte contre le Parti du colonel Fabien, après guerre. On utilisa pour cela les deux dernières pages du manuscrit, celles que publie Bayerlein; il en existe aussi une photocopie à l'Institut d'histoire sociale. Bien que cet institut figure parmi ceux qui ont été mis à contribution, Bayerlein n'a pas comparé l'exemplaire qui s'y trouve avec celui d'Humbert-Droz, mais on peut supposer qu'ils sont identiques et qu'il s'agit d'une pièce répandue dans les milieux anticommunistes au cours des années 1950. Peschanski indique, sans entrer dans les détails, que l'organe de la SFIO, a repris



la campagne contre Cachin en 1951. C'est peut-être à cette époque qu'Humbert-Droz, secrétaire du PSS, a reçu la photocopie; il a témoigné par ailleurs des relations amicales qu'il entretenait avec Jules Moch, plusieurs fois ministre de l'Intérieur. A-t-il fait lui-même usage de la pièce, au cours de son activité de journaliste socialiste? En tout cas sa place n'est pas dans les Archives, puisque celles-ci sont consacrées à Humbert-Droz communiste et que, de surcroît, les déclarations de Cachin n'ont pas la moindre relation avec le communiste suisse. On pourrait en dire autant de ce long rapport sur la social-démocratie allemande en 1945, publié pages 420 et suivantes.

D'une manière générale, l'appareil critique, prolix et souvent peu pertinent, aurait gagné à être relu pour en améliorer le style, en éliminer les redites et les obscurités, en unifier la présentation. Ajoutons que certaines erreurs, visibles même aux yeux du profane, n'inspirent guère confiance et dévalorisent l'ensemble, telle cette note consacrée à Th. Pinkus. (615–616) Elle se fonde sur l'ouvrage qui lui a été consacré, mais si l'on s'y réfère, on constatera que Bayerlein fait faussement séjourner Th. Pinkus en URSS (1931) et, par un étrange amalgame familial, lui attribue le poste d'expert économique dans la représentation commerciale soviétique à Berlin, occupé en fait par son père.

Gardons pour la fin la note de la page 507: «Après son arrestation en novembre 1937 – juste après son retour de Russie – [...] Humbert-Droz fut condamné à 16 mois de prison par un tribunal militaire à cause de son engagement pour l'Espagne républicaine. [...] Curieusement et paradoxalement, la condamnation par les autorités suisses a peut-être épargné à Humbert-Droz le sort d'être à son tour arrêté, peut-être même liquidé physiquement par les autorités russes.» 16 mois

de prison depuis novembre 1937, en y incluant la préventive, cela signifierait que le condamné n'aurait été libéré qu'en mars 1939. Or, les documents publiés dans le volume contredisent la thèse d'un emprisonnement postérieur au procès et nous indiquent même que, le 7 août 1938, après un voyage en Espagne, Humbert-Droz s'embarquait pour Léninegrad et Moscou, où il demeurerait une quinzaine de jours. En fait, les 16 mois étaient la peine requise, mais pas la sentence, le tribunal ayant acquitté Humbert-Droz! Décidément, mieux vaut lire ou relire les Mémoires de celui-ci plutôt que le tome 4 de ses Archives!

Marc Vuilleumier (Genève)

**GIANNI D'AMATO
VOM AUSLÄNDER ZUM BÜRGER
DER STREIT UM DIE POLITISCHE
INTEGRATION VON EINWANDERERN
IN DEUTSCHLAND, FRANKREICH
UND DER SCHWEIZ**

LIT VERLAG, MÜNSTER 2001, 283 S., € 25,90

Nach wie vor sind Staatsbürgerrechte – und ganz besonders die politischen – an die Staatsangehörigkeit gebunden. Sie entscheiden in modernen Gesellschaften massgeblich über die Chancen und Handlungsspielräume der darin lebenden Menschen. Während die Religion oder der Zensus schon im 19. Jahrhundert als Kriterien für die Zuschreibung von Rechten an Bedeutung verloren haben, hat sich das Ausschlusskriterium Nationalität bis heute hartnäckig gehalten. Solche an die Staatsangehörigkeit gebundenen Formen des Ein- und Ausschlusses untersucht Gianni D'Amato in seiner im Jahr 2001 als Band 5 der Reihe «Region – Nation – Europa» erschienenen Dissertation «Vom Ausländer zum Bürger». Am Beispiel der italienischen Arbeitsmigration